

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

4 mars 1993 - n° 1118
Hebdomadaire romand
Trentième année

Quand l'audace vient aux patrons

Visiblement le vote du 6 décembre dernier n'a pas mis le Conseil fédéral K.O. Conscient de la nécessité et de l'urgence pour la Suisse de s'adapter de manière autonome au droit européen, il a réussi le tour de force de présenter en moins de trois mois ses premières propositions en matière économique et sociale. Mieux, il les considère comme un tout cohérent qu'il demande au Parlement d'adopter en procédure accélérée. Exigence raisonnable puisque les députés ont déjà eu l'occasion d'examiner ces dossiers avant le 6 décembre.

Le Conseil fédéral, gouvernement de tous les partis, a su éviter l'écueil d'un programme unilatéral. Au volet économique de libéralisation répond un volet social qui doit assurer aux salariés et aux consommateurs leur place légitime dans le grand jeu de la concurrence. Pour le gouvernement, déréglementation ne rime pas avec retour à la loi de la jungle. Au Parlement maintenant de maintenir l'équilibre de ce programme. La tâche ne sera pas facile si l'on en croit les premiers grincements de dents des milieux patronaux.

Ces derniers semblent considérer le rejet du traité sur l'EEE comme un feu vert à la réalisation de leurs seules exigences. En cela ils se trompent lourdement. Il ne suffit pas de répéter inlassablement que la seule richesse dont dispose la Suisse c'est son capital humain. Encore faut-il respecter les salariés, leur assurer les conditions de développement et de dignité qui garantiront en définitive leur engagement et leur efficacité productive.

Or les organisations patronales continuent d'ignorer l'importance de la qualité des relations sociales pour la marche de l'économie. Elles ne rêvent que de vider les conventions collectives de leur contenu substantiel, sans égard pour les avantages indiscutables de la paix du travail. Elles rejettent d'emblée la concrétisation de l'égalité salariale entre hommes et femmes. Tout en se convertissant du bout des lèvres au développement durable, elles continuent

de croire que la protection de l'environnement est un luxe aujourd'hui superflu. Elles croient pouvoir bâtir leur force sur la faiblesse des salariés et la naïveté des consommateurs et prétendent maintenant détenir seules les clés du redressement économique, pour autant qu'on les laisse agir à leur guise.

Mais, mesdames et messieurs les patrons, faut-il vous rappeler que vous n'avez rien fait jusqu'à présent, vous et les députés qui prennent soin de vos intérêts, pour que les conditions idéales que vous appelez de vos vœux se réalisent ? Et que vous portez une lourde responsabilité dans la situation difficile que nous connaissons ? Les banques, appâtées par l'argent facile, ont prêté de manière inconsidérée, attisant la spéculation immobilière et la hausse des loyers. Les industries, plutôt que d'adapter leurs structures, ont recouru à la main-d'œuvre étrangère. Tous ensemble vous vous êtes protégés par des ententes et des cartels. Tous ensemble vous avez freiné la révision du droit des sociétés qui aurait permis plus de transparence dans la marche des affaires et restitué aux actionnaires un véritable pouvoir de contrôle. Personne ne vous a vu monter au créneau pour dénoncer le scandale du prix du sol qui fait fondre la place industrielle helvétique: il était plus facile d'accuser les coûts salariaux. Craintifs et frileux, vous avez profité de la quiétude d'une économie protégée des vents de la concurrence, cette concurrence dont vous découvrez soudainement les vertus. Vous avez préféré engranger dans le court terme plutôt que de penser à l'avenir.

Aujourd'hui vous prônez l'audace et vous exigez des sacrifices de la part des autres. Mais à trop tirer sur la corde du côté de vos intérêts immédiats, vous allez la rompre et tous ensemble nous tomberons à l'eau. On dit de la droite française qu'elle est la plus bête du monde; à cette aune, le patronat suisse pourrait bien occuper la tête du classement européen.

JD

L'insolente santé de l'Union de banques suisses

Après avoir larmoyé dans le concert bancaire sur les risques que faisait courir le maintien du droit de timbre à l'emploi, l'UBS affiche une excellente santé tout en prévoyant nombre de licenciements en Suisse.

(ag) L'économie suisse peine, le chômage multiplie ses victimes comme une épidémie, l'Union de banques suisses publie des bénéfices record. On songe à ce communiqué de Napoléon annonçant au peuple français un des désastres de la campagne de Russie et qui concluait, rassurant: la santé de l'empereur n'a jamais été meilleure.

L'UBS n'appartient pas qu'à ses actionnaires

Certes, cette pétante prospérité vaut mieux que la morbidité des banques suédoises et finlandaises, que les déconvenues des banques japonaises trop engagées dans les spéculations immobilières, que les imprudences des caisses d'épargne américaines qui recourent à la garantie étatique. Une banque doit inspirer confiance et la source de la confiance, c'est le succès.

Mais l'UBS a son siège en Suisse, à la prospérité de laquelle elle contribue. Elle n'appartient pas qu'à ses actionnaires ou à son management. D'où quelques remarques légitimes.

La première chose qui frappe, c'est la disproportion entre le chiffre d'affaires ou le bénéfice de cette banque et les budgets ou les comptes des pouvoirs publics. Le bénéfice seul de l'UBS dépasse la surface financière de la majorité des cantons suisses. Que de puissantes multinationales soient dans cette situation n'est pas exceptionnel, dans un pays petit et fédéral. Mais le propre d'une banque, à la différence d'une holding comme Nestlé par exemple, est d'être impliquée directement dans l'économie nationale qui lui fournit son assise. La disproportion pose dès lors un problème politique. René Studer, président de la direction générale, soulignait avec satisfaction le regain des dépôts d'épargne, à cause des exigences du fisc allemand, de la crise de l'Etat italien (on est dans la tradition de la Suisse refuge bancaire légal ou illégal), mais aussi, a-t-il ajouté, parce que l'UBS avec ses immenses réserves inspire plus confiance que certaines banques cantonales trop engagées, avec moins de réserves, dans des opérations à risques. La concentration

économique dont l'UBS est le révélateur, voir également l'absorption de la BPS par le Crédit suisse, se traduit aussi en termes de pouvoir. Nul n'ignore le poids des banques, et parmi elles des grandes banques, sur les décisions des Chambres fédérales. Les exemples ne manquent pas, du petit crédit au droit de timbre et à l'impôt proportionnel sur les bénéfices. Chaque fois le Parlement a choisi la thèse défendue par les banques.

Les licenciements se poursuivent

Parlons précisément de la campagne sur le droit de timbre. La place financière suisse, nous disait-on, est menacée par ses concurrents. Et si elle veut contourner l'obstacle, elle devra opérer à l'étranger au détriment de l'emploi en Suisse. Six mois plus tard, la place financière affiche sa force et annonce, nonobstant, qu'elle poursuivra son programme de licenciements.

L'UBS annonce en effet une réduction de 10% de ses postes de travail en Suisse. En 1991, elle occupait 22 431 collaborateurs. En 1992, réduction de 580. En 1993, 800 postes seront biffés. Puis 500 en 1994 et en 1995. En revanche, les postes de travail seront développés à l'étranger où leur productivité est plus élevée (voir l'encadré).

Si l'on peut admettre que la banque suive sa logique de rationalisation, deux questions. Le programme de réorganisation, intitulé Marketing 2000, doit-il être poursuivi dans les délais rigoureux et abstraits retenus dans l'indifférence de l'environnement social ? Et quelles sont les mesures compensatoires envisagées: création d'un fonds d'encouragement à l'innovation, à la création d'entreprises, etc ?

Marge de manœuvre importante

Le bilan consolidé de l'UBS laisse apparaître des fonds propres pour plus de 19 milliards, constitués pour l'essentiel de réserves de toute nature. La banque est donc à la fois une entreprise de services à sa clientèle et la gestionnaire de sa propre fortune, au point qu'elle pourrait vivre confortablement de ses seules rentes ! Si chaque type d'opération a son propre rendement répertorié d'année en année, la banque dispose, malgré la concurrence, d'une marge de péréquation considérable. Cette capacité d'orientation de l'économie nationale, elle en détient une part, à titre privé et en fonction de sa propre croissance. D'où la nécessité d'un contrepoids politique suffisant. ■

Salaires et gratifications

En 1992, les salaires et gratifications de l'UBS ont augmenté pour le personnel suisse de 6% pour atteindre 1,8 milliard de francs. Les effectifs s'élèvent à 21 851 personnes. Soit un salaire moyen de 82 376 francs.

Les salaires et gratifications du personnel employé à l'étranger ont augmenté de 23% pour atteindre 805 millions. 5246 employés sont concernés, soit un salaire moyen de 148 250 francs. Comme le relève René Studer, la rétribution dépend de manière prononcée des résultats obtenus. Le personnel suisse doit apprécier.

Le Dr Blocher, persona non grata

Christoph Blocher a eu des échanges vifs avec René Studer dans le débat sur l'EEE. Dès lors le conseil d'administration (qui commande à l'UBS ?) souhaite ne pas renouveler son mandat d'administrateur.

La proposition à l'intention de l'assemblée des actionnaires est formulée en ces termes: «Le conseil d'administration renonce à proposer le renouvellement du mandat du Dr Chr. Blocher. Après diverses interventions politiques la confiance nécessaire manque pour poursuivre la collaboration au sein du conseil d'administration.»

La mort d'une garderie, l'échec d'une région

Fin février, une garderie d'enfants a fermé définitivement ses portes à Palézieux, dans la campagne vaudoise. Un fait hélas divers qui illustre les limites de l'action régionale et celles de l'autonomie communale.

(pi) La garderie Cendrillon est née il y a une quinzaine d'années, portée dès sa fondation par une petite équipe éducative et par des parents très engagés. Des salaires plus que modestes, une part de travail bénévole et l'organisation de fêtes de soutien ont permis à la structure de se maintenir et de faire la preuve du besoin dans une région qui a enregistré plusieurs années de suite des records de naissances et d'arrivées de nouveaux habitants. Une population largement pendulaire, où pères et mères doivent travailler pour payer la villa nouvellement construite. Ou simplement des parents soucieux d'offrir à leurs enfants une journée de «sociabilisation» par semaine. Cendrillon était en effet connue loin à la ronde pour ses options éducatives et si tous les enfants y venaient régulièrement, très rares, voire inexistantes, étaient ceux qui y étaient inscrits cinq jours par semaine.

Le conservatisme campagnard a triomphé

Cette particularité par rapport aux garderies de ville ainsi que des structures communales éclatées sont les causes de la fermeture de la garderie, qui attirait les enfants d'une vingtaine de communes vaudoises et fribourgeoises proches, ne représentant ensemble que quelques milliers d'habitants. Toutes les tentatives d'obtenir une aide de la part des communes se heurtaient au conservatisme campagnard encore très ancré — à de rares exceptions près, les nouveaux habitants n'ont que peu d'influence sur les autorités — et à la difficulté de réunir une vingtaine de municipalités autour d'un projet commun. Quelques villages étaient d'accord d'apporter un soutien, mais ils ne représentaient pas, ensemble, suffisamment d'habitants pour justifier une garderie. Quant aux autres communes, fortes parfois d'à peine une centaine d'habitants, elles ne voulaient pas payer pour une structure utilisée par une ou deux «nouvelles» familles habitant leur

territoire... Toutes les réunions de syndicats, tous les appels, les signes de détresse n'ont pas réussi, en quinze ans, à ébranler l'égoïsme communal. Les communes les plus importantes se retrouvent comme Lausanne par rapport à sa périphérie: elles doivent financer seules des infrastructures utilisées par toute la région.

La région pour gérer les subventions

Le district d'Oron (23 communes pour 8500 habitants) où est situé Palézieux a pourtant su faire œuvre de pionnier en formant la première «région LDER», sigle de la Loi sur le développement économique régional, en vigueur depuis 1985. Des commissions ont travaillé, une structure permanente a été mise en place et des projets ont été réalisés, si ce n'est en commun, du moins après avoir été discutés dans une structure véritablement régionale. Mais cette structure n'a été d'aucun secours pour Cendrillon et a montré ses limites: elle a été constituée parce qu'elle était nécessaire pour obtenir des prêts et des subsides cantonaux, mais elle n'a pas été capable de créer un véritable esprit régional autour de projets où aucune participation financière cantonale n'était à espérer, ni pour soutenir ce qui existait, comme cette garderie d'enfants. Les prêts LDER ont d'ailleurs davantage servi à financer des réalisations obligatoires — épuratoire, bâtiments scolaires — qu'à susciter de véritables projets régionaux. Les communes, incapables — et n'ayant dans l'arrière-pays souvent pas les moyens — de gérer les problèmes nouveaux qui se présentent à elles, en sont trop souvent condamnées à s'essouffler avec les coûts scolaires, à entretenir leurs réseaux de routes, d'eaux et d'égouts. Cette situation milite en faveur d'un redimensionnement des structures communales ou de véritables regroupements régionaux. L'Etat ne s'y est jamais véritablement engagé, les struc-

tures actuelles étant idéales pour faire de la régionalisation jacobine, où communes et régions n'ont que le pouvoir d'exécuter ce qui est décidé et organisé à Lausanne.

Une redéfinition des pouvoirs de la région est également nécessaire: rien ne permet d'imposer à une commune récalcitrante de financer une infrastructure voulue par la majorité. Sauf bien sûr dans les domaines jugés suffisamment importants pour qu'ils soient gérés au niveau cantonal: les communes paient pour les services médico-sociaux en fonction du nombre de leurs habitants mais n'ont aucun pouvoir concret sur son organisation.

Pas de changement en vue

Rien ne permet de penser que ces problèmes seront résolus ces prochaines années: l'argent manque et même si l'Etat se donnait les moyens légaux d'imposer une garderie comme il impose aux communes de financer les centres de formation pour la protection civile, il n'aurait pas les moyens financiers de sa politique.

Pour l'instant, le canton se contente essentiellement de contrôler les locaux, de vérifier le nombre et la compétence du personnel, en l'absence de toute politique d'ensemble visant à offrir aux parents et aux enfants un véritable choix de lieux d'accueil. Et en l'absence de toute réflexion sur les conséquences à long terme de ce manque pour les enfants. ■

MÉDIAS

Le *Tages Anzeiger* fête cette année son centième anniversaire. Autre centenaire: *La Tribune de Lausanne* (aujourd'hui *Le Matin*) qui parut pour la première fois le 2 octobre 1893, après avoir fusionné avec *L'Etafette*, publiée depuis 1862.

Alternative, mensuel anti-conformiste uranais fête ses vingt ans d'existence avec un numéro qui rappelle les principales campagnes menées dans le canton, avec quelques succès. (*Alternative*, Urner Monatszeitung, Postfach, 6460 Altdorf.)

L'Hebdo annonce que le *Nouveau Quotidien* a enregistré 10,7 millions de pertes l'année passée. Le titre devrait commencer à faire des bénéfices dans deux ans.

Faire bouger l'Empire du milieu

Le projet de nouvelle maturité ne concerne pas seulement le gymnase; les universités doivent elles aussi profiter du débat actuel pour une remise en question de leurs programmes et de leur enseignement.

(jcf) On parle d'une nouvelle maturité depuis 1968 ! Le projet actuellement en consultation ne constitue qu'une étape supplémentaire dans une longue suite de petits pas et de haltes forcées qui s'appellent entre autres *Enseignement secondaire de demain* (1972) ou *Plan d'études cadre pour les écoles de maturité* (1987). Durant ce quart de siècle, bien des choses ont changé dans les divers degrés de l'enseignement, en Suisse et ailleurs. Mais le problème demeure, qui inspire par exemple la philosophie des dix thèses de la Commission Gymnase-Université: les bacheliers doivent être capables d'entreprendre des études universitaires. A cet effet, l'enseignement gymnasial privilégie la pensée contextuelle et l'exemplarité, favorise la créativité, la culture esthétique et la maîtrise de l'expression. La culture générale ainsi dispensée doit subordonner l'action à la connaissance du passé; elle est avant tout capacité d'apprendre à apprendre.

Le monde bouge

La réflexion a ainsi passé des structures de l'école aux objectifs de l'enseignement, puis aux contenus des disciplines. Mais l'Empire du milieu, c'est-à-dire le gymnase, dont l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM) formule le contour minimum, évolue lentement. Et en fin de compte, le résultat de chacune des démarches envisagées, au lieu d'aboutir à un allègement des programmes — ce que chacun s'accorde à reconnaître comme indispensable — entraîne une augmentation des exigences. Durant le quart de siècle écoulé, les ardeurs réformatrices se sont apaisées; l'environnement, lui aussi, a changé. L'exposé des motifs à l'appui du projet de nouvelle ORM, énumère quelques innovations, comme l'aménagement de nouvelles portes d'entrée aux universités (étudiants sans maturité par exemple); ou encore les réformes gymnasiales entreprises dans plusieurs cantons

(introduction d'options et de niveaux), qui entraînent une différenciation croissante des programmes, et partant une difficulté accrue à respecter les normes de l'ORM. A ces changements institutionnels, on doit ajouter des mouvements dont la persistance modifie en profondeur l'environnement scolaire. Les médias continuent d'accroître leur emprise culturelle sur la société en général et les jeunes en particulier, les sciences et les techniques enrichissent et rendent plus complexes les connaissances de base, la demande sociale en diplômes augmente, la construction européenne entraîne et favorise un rapprochement entre les systèmes scolaires nationaux ou cantonaux. En d'autres termes, le pourcentage des candidats à la maturité croît, les exigences universitaires augmentent, la maîtrise des instruments traditionnels de transmission du savoir s'affaiblit. Et chacun de se prononcer sur l'état de l'école et les moyens de l'améliorer, ce qui est parfaitement compréhensible vu l'importance de la formation dans la société moderne.

La fin des tabous ?

Le chemin de la consultation est donc rude pour le nouveau projet d'ORM. Car pour la première fois depuis 1968, l'éventuelle réorganisation des normes minimales de maturité s'attaque frontalement à deux tabous: la durée des études et le nombre des disciplines. La réduction à trois ans des études gymnasiales permet, pour les cantons qui connaissent une durée plus longue, une application générale de la durée minimum de scolarité (douze ans) prévue par le concordat intercantonal de 1970. Mais comment faire toujours aussi bien en moins de temps ? Pour résoudre la quadrature du cercle, le projet propose une réduction à neuf des branches obligatoires actuelles et la suppression des types de maturité (opération avant tout symbolique, donc importante). La nouvelle maturité comprendrait un noyau

de cinq disciplines obligatoires à quoi s'ajoutent au minimum quatre disciplines à option. Enfin un travail interdisciplinaire est prévu au cours des études gymnasiales et l'enseignement d'une troisième langue nationale est imposé pendant au moins deux ans, mais non sanctionné pour l'obtention du certificat de maturité (voir le tableau).

Critiques et questions.

Le document soumis à consultation est incontestablement novateur; il laisse aux cantons une large marge d'action, puisqu'il ne définit que des minima. Il impose cependant une vraie réduction des matières, qui n'est possible que par une réforme du contenu des enseignements — on pense ici non seulement au travail interdisciplinaire, mais aux domaines des sciences humaines et des sciences expérimentales.

Ce dernier groupe est évidemment un point sensible de la réforme. Les écoles polytechniques fédérales et les facultés de médecine et de sciences ont donc immédiatement donné de la voix, annonçant la nécessité d'introduire des

Conditions minimales pour la reconnaissance des certificats cantonaux de maturité à l'échelle suisse

Discipline n°	Disciplines obligatoires pendant toute la durée du gymnase
1	Langue première
2	Deuxième langue nationale
3	Mathématiques
4	Histoire
5	Discipline ou combinaison de disciplines du domaine d'études sciences expérimentales
6	Disciplines à option Discipline du domaine d'études langues
7	
8	
9	
10	Travail interdisciplinaire

enseignements de physique, de chimie et de biologie à l'entrée à l'université, pour pallier la baisse de qualité qu'entraînerait, selon elles, l'introduction de la nouvelle discipline des sciences expérimentales. Une discipline dont le contenu et la formation des maîtres qui l'enseigneront doivent encore être définis. Mais peut-on concevoir une réforme gymnasiale qui ne remette pas en question l'université ? La nouvelle ORM est donc une chance — une de plus — qui lui est offerte de repenser sérieusement ses programmes, trop souvent constitués sans réflexion d'ensemble, par accumulation de cours introduits lors de la nomination de nouveaux professeurs ou de l'ouverture de nouvelles directions de recherche. La maturité est un passeport général pour l'université. Cette affirmation sans cesse répétée n'est vraie que si l'université accepte de dialoguer et de participer au processus de réforme, quelque difficile que soit le dialogue entre les deux ordres d'enseignement.

Cela dit, la nouvelle ORM apparaît fragile sur d'autres points encore. Par exemple en ce qui concerne la troisième langue nationale ou le contenu des groupes de disciplines. Tous les cantons, au vu de leur taille et de leurs moyens, ne seront pas à même d'offrir un choix de disciplines comparables dans les quatre domaines d'options. Les cantons riches et urbains ne seront-ils pas alors privilégiés ?

Ecole et innovation

La procédure de consultation fait donc apparaître de nombreuses critiques. Critiques traditionnelles, celles des sciences dures notamment, qui défendent les frontières disciplinaires établies. Critiques conservatrices, pour qui toute modification du statu quo signifie baisse de la qualité. Celles que suscite la crise économique chez certains maîtres craignant pour leur discipline et leur emploi. Il y a également les assauts contre l'Europe, notamment contre la politique française du tout au baccalauréat et la «Reformabitur» allemande. Mais qui démontrera un jour que les étudiants européens sont vraiment moins performants que les Suisses ?

Pourtant, malgré ses faiblesses, le projet de l'ORM est intéressant et ne doit pas finir dans un tiroir de l'administration fédérale. Il serait donc nécessaire que d'autres voix viennent compléter l'avis des milieux directement intéressés, enseignants, directeurs d'écoles, universités. Dans l'économie, où l'on doit sou-

HARCÈLEMENT SEXUEL

La loi des mâles

En voulant ménager les plaignantes et leur supérieur, le Conseil d'Etat genevois a pris une décision à la fois ambiguë et décourageante pour d'éventuelles nouvelles victimes.

(jd) Ainsi le Conseil d'Etat genevois n'a pas retenu les accusations de harcèlement sexuel portées par des collaboratrices et des patientes à l'encontre du chef du Service de santé du personnel. Néanmoins le gouvernement a relevé de son poste le haut fonctionnaire — il reste donc incorporé à l'administration et continue de toucher son salaire — pour n'avoir pas entretenu des relations dignes et correctes avec ses subordonnés (article 18 du règlement du personnel). En fait l'exécutif n'ose pas appeler les choses par leur nom: il se refuse à qualifier de harcèlement sexuel les agissements du chef de service, mais juge son comportement suffisamment grave pour lui retirer sa fonction. Point de sagesse et de sérénité dans ce jugement apparemment modéré, mais le reflet d'une indécision chronique du Conseil d'Etat et du manque de format de la majorité de ses membres, ce qui d'ailleurs explique largement le bilan peu enthousiasmant de cette législature finissante. Illustration et rappel.

C'est tout d'abord le manque de courage du chef du personnel dont la seule réaction consiste à proposer un changement de service à la première plaignante. Ce sont ensuite les tergiversations du conseiller d'Etat Vodoz, responsable du personnel, qui tarde à ordonner une enquête administrative et renonce à suspendre provisoirement le prévenu. C'est encore la singularité d'une procédure, prévue pour protéger les droits des fonctionnaires mis en cause par leur supérieur hiérarchique, et dont le chef de service peut impunément tirer avantage (DP n° 1109). Ce sont enfin les atermoiements du Conseil d'Etat à qui il faut trois mois pour prendre la décision que l'on sait.

haïter une ouverture sur l'Europe. Dans les partis politiques, qui se disent sensibles aux problèmes de la jeunesse. Et pourquoi pas chez les collégiens eux-mêmes et les étudiants, puisque c'est du sens et des conditions de leur travail qu'il s'agit. ■

Si encore le traitement interminable de cette affaire avait contribué à la qualité de l'argumentation du gouvernement. Hélas, la lecture des considérants à l'appui de la décision laissent pantois. Les comportements dénoncés par les plaignantes ne sont pas retenus car ils «n'ont pas pu être établis avec suffisamment de pertinence et sont catégoriquement contestés par X». Si pour en établir l'existence, il faut présenter des preuves formelles et obtenir en sus les aveux du coupable, alors le harcèlement sexuel restera toujours la manifestation des fantasmes féminins. Mais le Conseil d'Etat va plus loin encore: pour soutenir son point de vue, il constate que «seules quelques-unes des personnes entendues au cours de la procédure considèrent que le comportement de X relève du harcèlement sexuel, alors que la grande majorité d'entre elles n'a jamais rien vu d'équivoque dans l'attitude de X». En clair, l'exécutif introduit un critère quantitatif pour apprécier l'existence d'un comportement coupable; une employée isolée ne pourra jamais faire valoir son droit à la dignité et à l'intégrité corporelle si le reste du personnel n'y voit que du feu ou minimise ce genre de comportement. Sur la base de ce critère absurde et en se réfugiant derrière une définition très limitative du harcèlement, le Conseil d'Etat laisse espérer de beaux jours aux fonctionnaires qui seraient tentés d'abuser de leur position par des conduites verbales ou physiques de nature sexuelle.

Le gouvernement a par ailleurs décidé la restructuration du service. Il s'agit maintenant de veiller en priorité à ce que, dans le cadre de cette réorganisation, les plaignantes ne soient pas purement et simplement licenciées. Puis de mettre en place dans les plus brefs délais une procédure efficace et adéquate qui empêche que ne se reproduise une telle palinodie. Enfin, dans la perspective des prochaines élections de l'automne, ce couac démontre, si c'est encore nécessaire, l'urgence d'assurer la présence des femmes au sein d'un gouvernement peu perméable aux problèmes d'une majorité de la population. ■

L'INVITÉ DE DP

Plaidoyer pour la diversité

Laurent Rebeaud
conseiller national écologiste

Françoise Buffat veut faire fusionner le parti radical et le parti libéral. René Longet veut unifier toutes les organisations écologistes de Suisse sous le nom d'Écologie 2000. Une épidémie centralisatrice se répandrait-elle dans les cerveaux du bout du lac ? Le rapprochement est fortuit, sans doute. C'est par hasard que l'égérie du *Journal de Genève* et le directeur de la Société pour la protection de l'environnement se retrouvent ici dans le même sac, juste parce que leurs velléités parallèles ont été publiées la même semaine dans les mêmes journaux. N'empêche: l'un et l'autre manifestent une semblable impatience devant la multiplicité des organisations et l'apparente dispersion des forces qui en résulte. L'un et l'autre voudraient concentrer, simplifier, homogénéiser, comme cela se passe dans l'économie, dans un louable souci d'efficacité.

Ces projets me paraissent pourtant peu raisonnables. Tant qu'une organisation a la force d'exister sous son propre nom, elle conserve des membres actifs et dévoués attachés à son existence et qui entretiennent à son égard un sentiment d'appartenance. Ces liens se distendent, ou même se rompent, lorsque l'organisation perd son autonomie et son nom dans le cadre d'une fusion.

Opérée à froid, une fusion des partis radical et libéral genevois aurait probablement pour résultat une réduction de l'électorat que ces deux partis drainent aujourd'hui séparément. Il y a en effet des électeurs libéraux ou radicaux qui ne se retrouveraient plus chez eux dans un amalgame libéral-radical. C'est pourquoi la fusion n'aura pas lieu. Et si jamais elle avait lieu, ce serait parce que l'un des deux partis aurait glissé au-dessous du quorum. On en est loin. Et dans ce cas, ce n'est pas de fusion qu'il faudrait parler, mais d'absorption.

Les velléités centralisatrices sont encore plus illusoire dans le mouvement écologiste. Ici, la multiplicité des organisations reflète une très grande diversité des membres et de leurs motivations. Greenpeace attire surtout les jeunes et les écologistes les plus radicaux. Le WWF capte un large public peu marqué politiquement, mais particulièrement sensible à la protection des animaux et de la vie sauvage. La SPE

rassemble surtout des intellectuels et des politiciens à la recherche de synthèses, de données scientifiques, de vues à long terme. Ces trois organisations sont «généralistes», au sens où elles s'intéressent à tout ce qui touche, de près ou de loin, à la protection de la nature et de l'environnement. Mais chacune a son style, ses priorités, son profil. Elles rassemblent, à elles trois, assurément plus de membres et plus de forces militantes qu'une super-organisation où elles se confondraient. Mais le mouvement écologiste n'est pas seulement fait de grandes organisations nationales. Il existe une myriade d'organisations spécialisées dans un secteur

**La multiplicité des
organisations
reflète une très
grande diversité
des membres et de
leurs motivations.**

(l'ATE pour les transports, la FSE pour l'énergie, la FSPAP pour le paysage) ou identifiées à un combat précis (Contratom, branchée sur la lutte militante contre Malville) ou encore d'implantation strictement locale (Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents, ASPIC, Union genevoise des piétons, etc.). Chacune de ces organisations vit de la seule volonté de ses membres. Cela fait beaucoup de comités, dont certains végètent à la limite de la survie, et beaucoup de travail bénévole et militant. Il est évident qu'une organisation centralisée, forcément conduite par des professionnels, perdrait la plus grande partie de ce bénévolat. Et que les membres bénévoles des divers comités perdraient leur motivation.

On peut évidemment regretter que certains membres de l'ATE s'intéressent plus aux chemins de fer qu'à l'environnement. On peut s'étonner de ce que tel membre de la Société suisse pour l'énergie solaire ne voit aucun rapport entre sa passion pour les panneaux photovoltaïques et la

sauvegarde du rhinocéros noir. On peut déplorer l'esprit de clocher d'une association de quartier, le goût de la provocation qui se manifeste dans certains comités antinucléaires, ou encore la haine de la société des hommes qu'expriment certains amis des bêtes. Mais la diversité des goûts et des motivations est un fait. La multiplicité des organisations répond à cette diversité. A vouloir tout unifier, on risquerait finalement de s'en prendre à une valeur centrale, généralement reconstruite par l'ensemble des écologistes, qui est précisément la diversité.

Le mouvement écologiste serait-il donc condamné à l'inefficacité ? Je ne le crois pas. Et j'approuve René Longet lorsqu'il regrette l'insuffisance de la coordination entre les organisations écologistes et la pauvreté de leur stratégie. Une fédération des principales organisations, ou du moins la mise en commun de certains services de base, leur permettrait sans doute de gagner en efficacité et en cohérence. Elle entreprendrait d'ailleurs la diversité des organisations, dans la mesure où elle pourrait offrir aux plus faibles ou aux plus récentes d'entre elles des conseils et un soutien logistique.

Mais une fédération n'est pas une fusion. Elle ne peut pas s'accomplir dans l'impatience. Elle exige le respect des différents partenaires, le maintien de leurs particularités, la garantie de leurs autonomies. Elle ne se construit pas sur des programmes, mais sur des projets communs. ■

DP **Domaine
Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (cb)

Catherine Dubuis (cd)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Souffrance, larmes et rires

Ce sont trois livres parus à la rentrée d'automne dernier. Dans le relatif silence éditorial de février, si l'on excepte le coup de tonnerre bien orchestré de *La Trinité*, le moment n'est pas mal choisi, il me semble, pour en dire deux mots. J'ajoute que s'ils se trouvent tous trois avoir été écrits par des femmes, c'est pur hasard; je n'ai voulu pour critère de choix que le plaisir de ma lecture.

Sous le signe d'Eluard

Les trois récits de Janine Massard sont des variations sous le signe d'Eluard, sur fond d'humour discret. «Le Berceau des ombres», premier texte, nous conte trois mariages. Celui d'Edmée et d'Eugène, en 1937, celui de leur fille aînée, Jacqueline, vingt ans plus tard, avec Robert qui a quinze ans de plus qu'elle, celui enfin de Léon, le fils aîné de Jacqueline, vingt-cinq ans plus tard encore. Le récit de ces noces convoque sur l'écran de l'ordinateur trois figures, trois «ombres», celles de trois tantes grincheuses et revendicatrices. La narratrice essaie en vain de les calmer et de leur faire accepter les contraintes de la narration, ce qui donne lieu à de plaisants échanges. C'est «Dans les bras du soleil», titre du deuxième texte, que Suzanne rêve de s'abandonner, tout en contemplant le jardin merveilleux qui entoure sa maison. Veuve trop tôt, le désir n'est pas éteint en elle; et quand l'énigmatique jardinier se présente, c'est avec crainte et tremblement qu'elle l'accueille, car si sa présence charnelle la bouleverse, il lui rappelle de manière inquiétante son époux défunt...

ici et là

● L'association de PWA-Suisse (People with Aids) (personnes vivant avec le sida) organise un rassemblement pour une politique humaine réellement solidaire à l'égard des personnes vivant avec le VIH et le sida, samedi 6 mars 1993 à 14 heures sur la Place fédérale à Berne. Le **Names Project Suisse**, groupe qui coud des quilts pour empêcher le nom des victimes de tomber dans l'oubli, exposera ses panneaux à cette occasion.

● Pour la Journée mondiale de la santé, la Concertation pour la sécurité routière CSR et la Société suisse pour la politique de la santé SSPS organisent une journée de colloque sur la sécurité routière dont le thème central sera le **permis à points**. Elle réunira des conférenciers suisses et étrangers et se terminera par un forum; elle aura lieu le 18 mars 1993 à Berne. Programme et inscriptions: CSR, case 3078, 2800 Delémont.

La rencontre d'Olga et d'Aziz, dans «Les Frontières de ton corps», par le truchement des petites annonces, se fait dans l'éblouissement du plaisir partagé. Tardivement révélée à l'héroïne, la volupté transforme sa vie. Hélas! Olga découvre bientôt qu'Aziz a abandonné sa famille en Turquie. Cruel dilemme qu'Olga résoudra avec dignité.

Vivre l'absence

Sylviane Roche, dans *Septembre*, pose elle aussi le problème déchirant du renoncement; renoncement à la passion, au plaisir des corps, à la présence. Pour Hélène, le choix n'existe pas comme pour Olga, puisque Diego est mort, bêtement, banalement, d'un accident de voiture. Il lui faut donc vivre l'absence, le plus jamais, l'irréparable, prélude au vieillissement, ce septembre des corps. L'obstacle majeur que rencontre Hélène sur le chemin du deuil est le sentiment aigu d'avoir été abandonnée par Diego; elle réagit plus en femme trompée qu'en «veuve»: «*Il ne fallait pas me laisser, Diego*» murmure-t-elle dans ses dialogues imaginaires avec l'ombre du disparu. C'est peut-être aussi pourquoi le récit offre une fin ambiguë, se détachant de la subjectivité du «je» d'Hélène pour passer à la forme «elle»; le récit lui aussi abandonne le personnage, qui devient opaque et lointain. Son drame intérieur s'efface derrière la

chaleur un peu mondaine d'une amitié féminine et la tiédeur d'une nouvelle liaison.

De déchirure en déchirure

Le livre de Madeline Cloux-Jousson est fort comme un coup de poing, acéré comme le tranchant de la faux qui abat les corps de ceux que l'on a aimés. *Le Tabouret orange* raconte la maladie et la mort de la mère de la narratrice. Sans fioritures ni concessions, dans une langue féroce précise, le livre avance de déchirure en déchirure. Assister à la déchéance physique et mentale de sa mère, voir avec épouvante se dessiner son propre vieillissement, devoir assumer le renversement de ces rôles qui semblaient fixés de toute éternité humaine, elle ma mère, moi son enfant, devenir la mère de sa mère, tout cela, *Le Tabouret orange* le dit avec une terrible simplicité et une bouleversante tendresse. Bien sûr, le sujet n'est pas neuf, et l'on sait que bien des comptes se règlent entre mère et fille dans ces moments extrêmes. Il n'en reste pas moins que ce livre nous empoigne et ne nous lâche plus jusqu'à la dernière ligne. Sans doute parce que c'est un livre vécu. Encore fallait-il trouver une langue juste pour dire ce vécu, et à l'évidence Madeline Cloux-Jousson l'a trouvée.

Catherine Dubuis

Janine Massard, *Trois mariages*, Vevey, Editions de l'Aire, 1992. Sylviane Roche, *Septembre*, Yvonand, Bernard Campiche éditeur, 1992. Madeline Cloux-Jousson, *Le Tabouret orange*, Vevey, Editions de l'Aire, 1992.

Exportations radicales

(*réd*) Les radicaux veulent dépasser les frontières nationales et cherchent à courtoiser les Suisses de l'étranger, qui ont désormais le droit de vote. Georg Stucky, conseiller national explique à ce sujet: «*Un parti prônant les libertés a, aujourd'hui, le devoir et la chance, dans le monde en changement que nous vivons, de faire progresser les idées de tolérance, de liberté, de droits démocratiques, de pluralisme et d'économie de marché*».

Et PRD Suisse-International, qui ne renonce décidément pas devant l'ampleur de la tâche, annonce fièrement la création de sa première section. En Afrique du Sud. ■

Des médias peu transparents

(*réd*) L'AGEFI n'est pas content de la politique d'information des groupes de presse. Il titrait le 23 février: «CiCom et Edipresse manquent de transparence»; et affirmait: «*A force de pratiquer la stratégie du manque d'information, ces deux groupes ont fini par dégoûter les analystes*». Une critique que partage Ian Hamel, de l'Hebdo, dans un commentaire sur Edipresse: «*Comment décemment réclamer plus de transparence aux patrons suisses, lorsque les publications sont les premières à livrer des rapports annuels inutilisables?*» Et si les journaux commentaient par publier leurs propres comptes... ■

Vieillir à la maison

Le canton de Vaud tente de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par un accroissement des soins adaptés à ce type de prise en charge. Une étude statistique apporte quelques chiffres intéressants.

(jg) Un dossier sur la prise en charge des personnes âgées dans le canton de Vaud est publié dans le dernier numéro de *Numerus*, (n° 1, février 1993) le courrier statistique de l'Etat de Vaud. On y apprend que 15% des personnes de plus de 65 ans se trouvent dans le réseau médico-social. Cette proportion atteint 66% chez les plus de 90 ans.

La présentation des parts respectives de la prise en charge par les établissements d'hébergement et par les organisations de maintien à domicile est un des éléments intéressants de cette étude (voir le tableau).

Ces chiffres sont différents de ceux qui figurent dans l'annexe démographique du «Rapport Blanc» sur le réexamen des tâches de l'Etat, qui mentionne 6100 personnes hébergées et 12 000 maintenues à domicile. Cet écart est sans doute dû au fait que les chiffres publiés par *Numerus* ne concernent que les plus de 65 ans.

Dans 64% des cas, les services de soins à domicile prennent en charge des personnes vivant seules chez elles, mais 76% des bénéficiaires ont un soutien de leur entourage. Ce sont généralement des problèmes somatiques qui nécessitent ces interventions. Par contre, dans les institutions hébergeantes, la plus grande partie des cas relèvent de la gériatrie et de la psychiatrie.

L'étude démographique déjà citée fait état d'une augmentation probable de 18% des besoins d'hébergement de 1990 à l'an 2000 et de 14% des besoins de soins à domicile durant la même période. Mais si l'on prend l'horizon 2005, l'augmentation pour les soins à domicile se monte à 21% depuis 1990.

Il est certain que les statistiques présentées par *Numerus* devraient permettre une planification plus fine de la répartition entre hébergements et soins à domicile. Le canton de Vaud mise sur un accroissement de l'activité des soins à domicile, un maintien du nombre de lits existants dans les établissements spécialisés et une transformation probable des lits de soins aigus des hôpitaux régionaux.

Ces raisonnements strictement démographiques ont le mérite de définir le seuil minimum incompressible de la prise en charge des personnes âgées. La réalité risque d'être quelque peu différente si l'on fait intervenir un facteur sociologique: un mode de vie individualiste générant un isolement de plus en plus grand, et un facteur scientifique: les progrès de la médecine permettront à un nombre de plus en plus élevé de gens de rester en vie de plus en plus longtemps. Le risque actuel est donc plutôt celui d'une sous-estimation des besoins médico-sociaux futurs. ■

Le jeu et la caisse fédérale

(ag) A juste titre, la Loterie romande prend position contre le nouvel article constitutionnel concernant les jeux de hasard. En plus de l'ouverture des casinos, elle relève le risque de multiplication des machines à sous qui sont, comme observé dans d'autres pays, source de dépendance.

Mais surtout, elle relève que le principe sain jusqu'ici appliqué veut que le prélèvement par la puissance publique qui exerce la régle des jeux aille, non pas à la caisse de l'Etat, tonneau sans fond, mais soit affecté à des institutions privées ou parapubliques, notamment les œuvres sociales et la culture.

Faut-il affaiblir la loterie dont on peut connaître la répartition des dons sur le terrain au profit de la caisse fédérale qui ne retirera de toute façon que des recettes dérisoires: moins de 100 millions de francs ? ■

Un salaire dans l'hôtellerie

(cb) A Genève, les patrons de l'hôtellerie et de la restauration refusent l'indexation des salaires alors que les charges sociales assumées par le personnel ont fortement augmenté. Par contre le prix des trois repas pris sur le lieu de travail est facturé 18 francs contre 15 francs 40 l'an passé.

Ces chiffres prennent toute leur signification quand on les rapporte aux salaires de la branche. A Genève, le salaire moyen — encadrement excepté — se situe entre 3200 et 3400 francs. Pour illustrer sa campagne en faveur de l'indexation, le syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) donne l'exemple d'un salaire mensuel de 2755 francs qui concerne 10% des salariés les moins payés de la branche.

De cette somme sont déduits

– AVS	139.13
– Assurance chômage	27.55
– Assurance perte de salaire	22.05
– Assurance accident	29.05
– Prévoyance professionnelle	56.90
– Nourriture	396.—
– Assurance maladie	116.53
Total des déductions	787.21
Salaire net	1967.79

Population vaudoise âgée de plus de 65 ans

	65-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90 et plus	total
Personnes hébergées le 29 octobre 1992	657	735	1210	1514	1225	5341
Personnes ayant utilisé une aide à domicile en novembre 1992	1701	1602	2209	1588	720	7820
Population totale au 1 ^{er} janvier 1992	47 227	17 745	13 859	7 337	3 622	89 790

Les données ne sont statistiquement pas comparables verticalement, les dates de référence n'étant pas les mêmes. Tableau DP; source: *Numerus*, SCRIS.